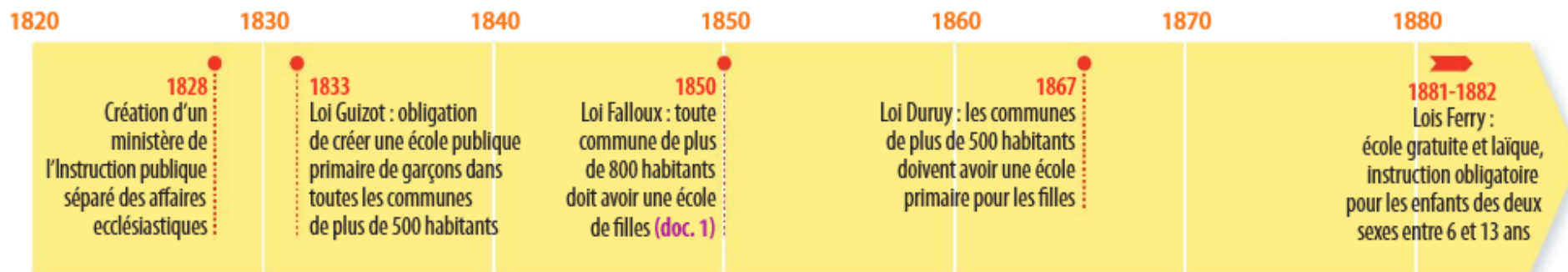


Étude 2 La scolarisation des filles en France et dans l'empire colonial (1850-1939)

Tout au long du XIX^e siècle, dans le sillage de la Révolution de 1789, une véritable administration de l'enseignement primaire public émerge en France, qui se détache progressivement de la tutelle de l'Église. Les filles font également l'objet de cette politique de scolarisation et permettent à la France de rattraper son retard sur les pays d'Europe du Nord.

► Comment le développement de l'instruction primaire a-t-il permis l'alphabétisation rapide des filles en France au cours du XIX^e siècle ?



MTG 3 CNSCE

Exercice

- 1 – présentez les documents en montrant leur intérêt par rapport au sujet
- 2 – quel a été le rôle de l'État dans la scolarisation des filles en France
- 3 – quelles spécificités de cet scolarisation en France ? Dans l'empire colonial ?
- 4 – quelles sont les arguments qui s'opposent dans le débat sur la mixité à l'école ?
- 5 – quelles conclusions peut on tirer des récentes données ?
- 6 – quelle place peut avoir la problématique de l'exercice dans un questionnement plus général sur la connaissance comme enjeu pour les sociétés et les États ?

1 La législation sur l'accès à l'éducation des filles

a. La loi Falloux de 1850

Art. 48 – L'enseignement primaire dans les écoles de filles comprend, outre les matières de l'enseignement primaire, les travaux à l'aiguille.

5 Art. 49 – Les lettres d'obédience¹ tiendront lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des **congrégations** religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'État. L'examen des institutrices n'aura point lieu publiquement.

10 Art. 51 – Toute commune de huit cents âmes population et au-dessus est tenue, si ses ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles. Le conseil académique peut en obliger les communes d'une population inférieure à entretenir, si leurs ressources ordinaires le leur

15 permettent, une école, et, en cas de réunion de plusieurs communes pour l'enseignement primaire, il peut, selon les circonstances, décider que l'école de garçons et l'école de filles seront dans deux communes différentes. Il prend l'avis du conseil municipal.

20 b. Loi Ferry de 1882

Art. 4 – L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles 25 publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute autre personne qu'il aura choisie.

1. Lettre délivrée par un supérieur qui tenait lieu de capacité.



2 Une classe manuelle de filles en Bretagne (Finistère) au milieu du XIX^e siècle

Richard Hall (1860-1942),
La classe manuelle. École de petites filles (Finistère),
Musée des Beaux-arts de Rennes.

Vocabulaire

Congrégation : groupe de religieux obéissant à une règle particulière. Certaines s'occupent d'éducation des enfants.

3 Une critique de l'école laïque des filles au début du XX^e siècle



Dessin de Lucien Emery-Chanteclair, « Laïcisation », *Le Réveil de l'Aisne*, 1904.

4 Ferdinand Buisson défend la mixité à l'école¹

À l'origine, c'est la nécessité qui l'impose dans les endroits peu peuplés, là où les enfants sont trop peu nombreux pour qu'il soit possible d'avoir des écoles séparées. Là même où il n'y a pas nécessité absolue, le mélange des sexes permet soit de réaliser d'importantes économies, soit d'obtenir
5 une meilleure distribution des enfants : par exemple, si une localité peut avoir un instituteur et une institutrice, on confiera au premier les enfants les plus avancés, à la seconde la classe enfantine, au lieu de les diviser en garçons et en filles. [...] Les objections morales seraient en France les plus sérieuses : elles sont presque nulles aux États-Unis. Au contraire, ce sont
10 des raisons morales qu'on invoque pour défendre le régime de l'école mixte. Les Américains pensent qu'en apprenant à se connaître et à se voir de bonne heure, les enfants évitent les inconvénients que présente ailleurs le moment où ils entrent dans la vie : ils estiment que les jeunes gens gagnent ainsi en moralité, en douceur, en générosité, que les jeunes
15 filles prennent plus de sérieux, de sang-froid, de raison, sans rien perdre – au contraire – en retenue et, en modestie. « Dans les campagnes surtout, disent-ils, où les élèves sont frères et sœurs, cousins ou voisins, les influences bienfaisantes de la famille se continuent à l'école ; les élèves plus forts ou plus âgés protègent et conseillent ceux qui sont plus jeunes ou plus
20 faibles. Sous ce régime simple et salubre, les garçons deviennent moins rudes et moins grossiers, les filles acquièrent plus de courage et de franchise. Les jeunes gens sont à l'école de cinq à six ans jusqu'à seize ans au moins, moment où commencent les devoirs de la vie active. »

Ferdinand Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, 1886.

1. La mixité devient obligatoire en France en 1976.



5 La scolarisation des filles dans les colonies françaises d'Afrique

La parole de
l'historienne

Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, le système éducatif organisé en Afrique occidentale française (AOF) visait essentiellement l'instruction des auxiliaires masculins nécessaires au fonctionnement de l'administration.

5 La volonté d'exploitation économique au profit de la métropole l'emporte sur toute autre considération, et l'éducation des filles, laissée à la charge des institutions religieuses et surtout développées au Sénégal et au Dahomey, ne fait guère partie des secteurs privilégiés par le ministère des Colonies.

10 Sur le plan quantitatif, une étude portant sur les effectifs scolaires de l'AOF montre qu'une fille pour cinq garçons est scolarisée en 1903. L'écart se creuse et atteint son maximum en 1919-1920 avec une fille scolarisée pour 45 garçons. Cette aggravation du décalage entre les
15 sexes dans l'accès à l'éducation s'explique notamment par la réorganisation de l'enseignement en 1903 et par

l'intensification de la scolarisation des garçons qui en découle. En 1937, l'écart n'est « plus » que d'une fille pour dix garçons.

20 La non-mixité des établissements d'enseignement public constitue toujours l'idéal à atteindre, mais celui-ci n'est accessible que si les filles sont suffisamment nombreuses pour que des classes, puis des écoles de filles, soient organisées. Une circulaire du gouverneur général de
25 l'AOF en mai 1924 précise aux lieutenant-gouverneurs des différents territoires : « Chaque fois qu'une institutrice sera chargée d'une classe de garçons, vous essayez de transformer cette classe en un cours mixte en attendant que les filles soient assez nombreuses pour former une
30 classe spéciale de filles. »

Pascale Barthélémy, *Instruction ou éducation ? La formation des Africaines à l'École normale d'institutrices de l'AOF de 1938 à 1958*, Cahier d'études africaines, 2003.



Score moyen
en français en
début de sixième

262
251



Score moyen
en mathématiques
en début de sixième

248
259



Taux de réussite
au DNB

89 %
82 %



Part des titulaires
d'un baccalauréat
dans une génération

84 %
75 %



Part des titulaires
d'un master ou plus
à la sortie de formation

27 %
21 %



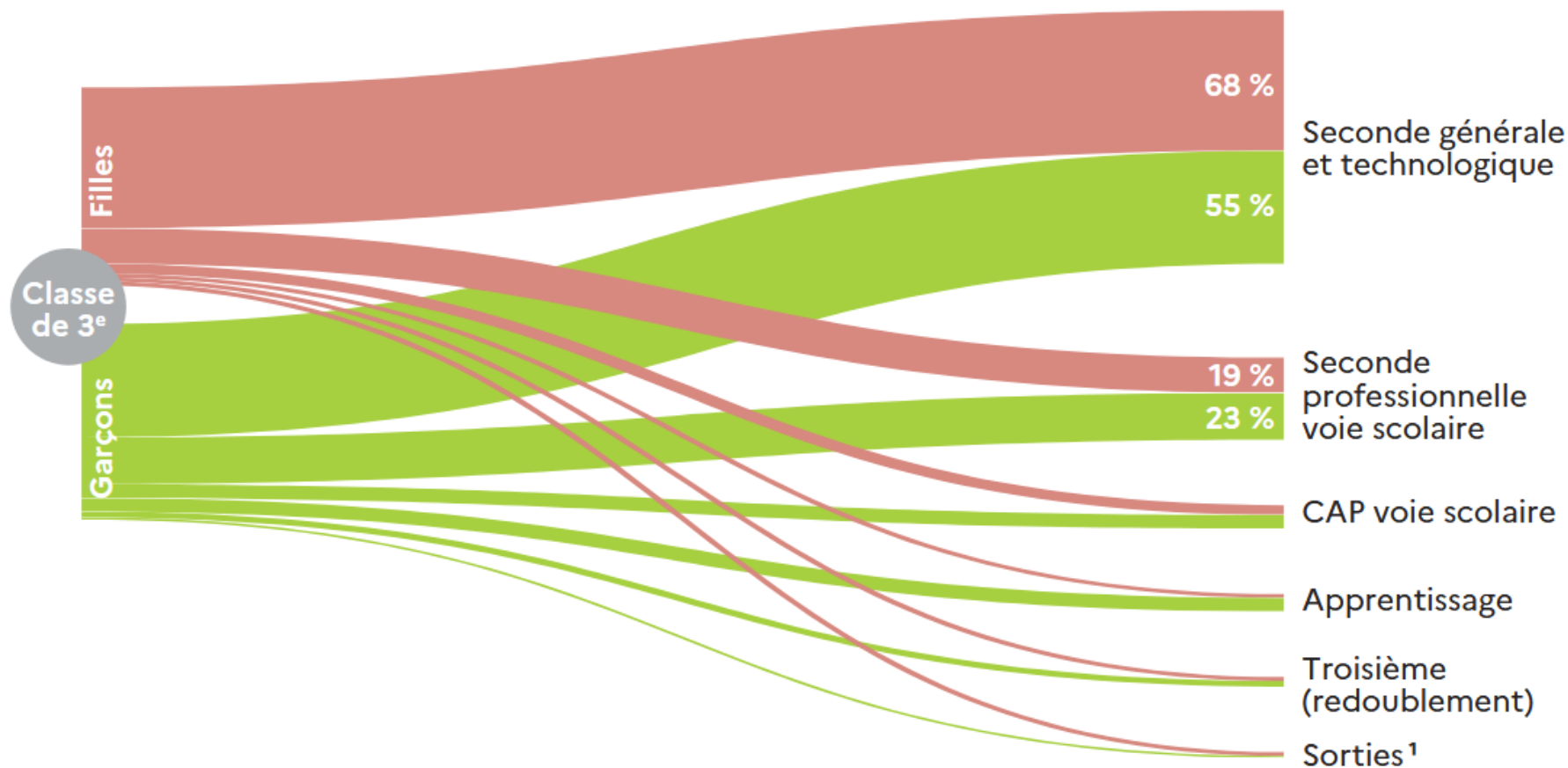
Salariés en emploi
à durée indéterminée
parmi les diplômés d'un master
(hors enseignement)

52 %
63 %

Source : DEPP, 2025,
Filles et garçons sur les
chemin de l'égalité, de
l'école à l'enseignement
supérieur.

[Autres données ICI](#)





Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, 68 % des filles et 55 % des garçons qui étaient scolarisés en classe de troisième l'année scolaire précédente sont inscrits en seconde générale et technologique.

1. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger.

Note : le changement de méthode de calcul de cet indicateur occasionnant une rupture de série, les valeurs de l'année scolaire 2023-2024 ne doivent pas être comparées à celles de l'édition 2024.

Champ : France, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

Source : DEPP et DGER-MASA, rentrée 2023.